

ARRONDISSEMENT LE PLATEAU-MONT-ROYAL

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
DU LUNDI 5 MARS 2007**

RAPPORT DE LA MAIRESSE D'ARRONDISSEMENT

La version prononcée fait foi.

Mesdames et messieurs, bonsoir !

C'est avec plaisir que je vous souhaite la bienvenue à notre rencontre du conseil d'arrondissement.

Avec la dernière tempête, nos équipes de déneigement sont au travail depuis vendredi matin. J'avais eu l'occasion d'en parler le mois dernier, mais je tiens à le répéter, vous avez probablement remarqué toute l'importance que nous avons accordée depuis le début de l'hiver à prioriser le déblaiement des trottoirs. L'opération chargement, c'est la troisième cet hiver, bat son plein et devrait être complétée au cours de la nuit de mercredi à jeudi. À l'heure actuelle, nous en sommes environ à 50 % du chargement fait.

Comme à l'habitude, je prendrai quelques minutes pour faire une revue des dossiers qui ont retenu notre attention depuis notre dernière rencontre et ceux qui nous interpellent au cours des prochaines semaines.

L'avenue du Parc reste l'avenue du Parc

La saga du changement de nom de l'avenue du Parc est maintenant chose du passé. Lors de sa dernière rencontre, le conseil municipal a retiré le projet, tournant ainsi la page sur un dossier qui a divisé les gens et qui a polarisé les opinions.

Cet épisode étant clos, les autres dossiers relatifs à la revitalisation de cette artère commerciale peuvent maintenant être réanimés. C'est ce à quoi se sont déjà attaqués les conseillers locaux, Michel Labrecque et Eleni Fakotakis. Nous allons donc réactiver le projet de création d'un concept de «Village hellénique». Déjà la semaine dernière, les marchands se sont fait présenter les résultats de l'étude commanditée et défrayée par la Ville. On m'a rapporté que la réception des marchands avait été positive et qu'un consensus serait intervenu à l'effet de pousser plus loin les travaux.

180 unités de logements sociaux ... le projet est maintenant connu

Le mois dernier, je vous annonçais un projet de construction de quelque 180 unités de logements pour les personnes âgées ou en légère perte d'autonomie, au coin des rues de Gaspé et Maguire. Depuis, nous avons tenu la soirée d'information pour présenter le projet dans tous ses détails. Une trentaine de personnes étaient présentes et, si certaines sont venues exprimer des réserves quant aux impacts sur leur qualité de vie, la plupart désirait obtenir plus d'information sur le projet, les modalités d'inscription, le coût des loyers, les services inclus, etc.

Après ce soir, le projet ne reviendra pas devant le conseil d'arrondissement puisqu'il cheminera en vertu de l'article 89,4 qui l'inscrit sous la juridiction de l'agglomération, ce qui le soustrait à la procédure référendaire. Le recours à cette procédure ne peut être utilisée que pour des projets d'habitations sociales et permet à une administration qui le souhaite de favoriser la réalisation d'un projet qu'elle juge utile pour la société sans avoir à affronter l'habituel NIMBY (Not In My Back Yard).

Est-il nécessaire de vous dire que nous sommes heureux. Ce n'est pas tous les jours que le Plateau voit émerger un projet de logements sociaux et ce projet est d'une envergure sans précédent pour notre quartier. C'est l'Office municipal d'habitation de Montréal qui deviendra propriétaire et gestionnaire de l'immeuble à sa livraison. Les premiers occupants seront sélectionnés selon les critères en vigueur. Selon l'expérience d'autres projets, érigés dans d'autres quartiers, il appert que les résidents d'un tel projet peuvent être constitués jusqu'à 80 % de résidents des quartiers environnants, ce qui correspond à notre objectif de permettre à nos personnes âgées de demeurer dans leur quartier de vie.

L'avenir de la piscine Laurier ... il faut se mettre au travail

Abordons maintenant un dossier qui nous cause énormément de préoccupations et qui nécessite qu'on s'y attaque dès maintenant ; l'avenir de la piscine Laurier.

Avec 50 000 personnes qui la fréquentent chaque été, dont environ le tiers provient de l'extérieur de l'arrondissement, cette piscine est la plus utilisée des piscines extérieures de l'ancien Montréal.

Elle est dans un état déplorable. L'été dernier, elle a dû être fermée pas moins de 13 jours complets et un nombre équivalent de fermetures partielles.

Les systèmes de filtration ne suffisent plus. Comme arrondissement, nous injectons à chaque année plusieurs dizaines de milliers de dollars pour la maintenir en opération.

Cette piscine, construite en 1962, n'a été l'objet d'aucun investissement majeur depuis cette date. Avec la création de la nouvelle ville de Montréal et des arrondissements, les nouvelles juridictions confèrent à ces derniers les installations comme la piscine Laurier. Ainsi, si la fusion était arrivée un ou deux ans plus tard, nous aurions hérité d'un équipement tout neuf puisque, comme notre bibliothèque et notre maison de la culture, la piscine Laurier était en tête de liste des équipements collectifs à réhabiliter dans l'ancienne Ville de Montréal.

Nous allons, ce soir, initier un processus de montage financier qui vise à éviter que la responsabilité financière de la mise aux normes de cet équipement vétuste ne pèse que sur les seules épaules des contribuables de l'arrondissement. Nous allons adopter une résolution pour inscrire les travaux dans un programme gouvernemental et entreprendre des représentations auprès de la Ville-centre pour qu'elle assume les responsabilités qui auraient dû être les siennes.

La caserne 26 ... où en sommes-nous ?

Nous n'avons pas de développement nouveau en ce qui a trait à l'avenir de la caserne 26. Mais, nous restons à l'affût. Ma collègue, Josée Duplessis, maintient le contact avec un groupe de citoyens qui reste inquiet de l'éventualité d'une fermeture de la caserne et d'un déplacement des effectifs vers d'autres secteurs de l'île de Montréal.

Vous avez sans doute lu dans le journal *Le Plateau*, qu'une rencontre d'information et d'échange avec les citoyens préoccupés se tiendra lundi prochain, le 12 mars, de 18 h à 20 h, au Café Le Placard, 2129, avenue du Mont-Royal. C'est une occasion privilégiée qui vous est offerte de faire le point sur un scénario que personne, ici dans le Plateau, ne souhaite.

Nous avons eu un exemple aujourd'hui de l'importance de la caserne 26 pour l'Est du Plateau. Un incendie majeur, nécessitant cinq alertes, a détruit le réputé commerce « *La Maison du rôti* » et je tiens à apporter toute ma sympathie aux propriétaires qui doivent subir ce désastre ainsi qu'aux locataires et commerces adjacents qui n'ont malheureusement pas été épargnés. Que serait-il arrivé si la caserne 26 n'avait pas été à moins de deux coins de rues ? Même si nos pompiers sont intervenus en quelques minutes à peine, l'intensité du feu était telle qu'ils ont dû être secondés par d'autres casernes et d'autres équipes pour éviter le pire. Le malheur qui a frappé aujourd'hui montre à quel point chaque seconde compte. Voilà pourquoi, nous devons nous mobiliser.

La propreté dans le Plateau ...

Avant de terminer, je voudrais aborder le dossier de la propreté. Si je le fais, ce n'est pas en réaction à l'initiative de l'arrondissement Ville-Marie, qui a fait les manchettes des journaux ou la sortie du président-directeur général de Tourisme Montréal qui a fait couler beaucoup d'encre.

Si j'en parle aujourd'hui c'est que quelques citoyens nous ont dit que le Plateau devrait faire de même.

Je réponds à ces personnes que le Plateau-Mont-Royal est loin d'être inactif au niveau de la propreté. Au contraire, si on regarde une statistique qui en vaut d'autres, les quatre inspecteurs du Plateau-Mont-Royal ont émis, en 2006, 860 avis d'infractions à l'un ou l'autre des règlements municipaux relatifs à la propreté. Ces 860 avis représentent 45 % de tous les avis d'infractions émis dans l'ensemble des neufs arrondissements de l'ex-Montréal, le deuxième étant le Sud-Ouest, avec 352 constats. Nous agissons parce que nos citoyens nous ont demandé de le faire.

Mais, nous agissons également au niveau de la sensibilisation. Vous connaissez tous le Code de bon voisinage. Ce code a été imaginé par des citoyens qui devaient vivre la difficile cohabitation entre l'activité commerciale intense de la rue Saint-Denis et leur réalité de résidents limitrophes. Oui, ils savaient ce qu'ils faisaient en s'installant à proximité de la rue Saint-Denis. Mais ils ont raison de demander à leurs voisins qui exercent leurs activités commerciales de l'autre côté de la ruelle, d'adopter des procédures et des méthodes de travail mieux adaptées à un milieu urbain aussi dense que le Plateau, qui sont souvent non contraignantes et sans coûts supplémentaires.

Si je vous parle du Code de bon voisinage, c'est que, comme administration publique, nous devons toujours jouer sur deux tableaux. La répression ... oui. Ceux qui ont des conteneurs à déchets mal entretenus ou qui contreviennent à un ou l'autre de nos règlements sur la propreté doivent être sanctionnés. Mais, comme administration publique, nous devons aussi favoriser la responsabilisation et le respect des autres.

Nos employés des travaux publics ont un rôle à jouer dans le maintien de la propreté du domaine public, c'est indéniable. Mais, est-ce exagéré de demander aux commerçants et aux citoyens de faire leur part ?

La réponse, évidemment, est non. C'est pourquoi nos cols bleus continueront à faire leur travail ... de même que nos inspecteurs.

D'autres nouvelles en rafales ...

Avant de passer à l'ordre du jour, j'aimerais vous transmettre quelques informations qui ont aussi leur importance :

- Nous avons fêté, en février, le 1^{er} anniversaire de l'adoption de la Charte montréalaise des droits et des responsabilités. Un forum, organisé par le Chantier sur la démocratie de la Ville de Montréal présidé par M. Dimitri Roussopoulos, est venu souligner, la semaine dernière, l'événement de façon magistrale. Le Forum a permis à plusieurs intervenants d'aborder le sujet de la démocratie et de la participation citoyenne sous une multitude de facettes. Ce genre d'initiative est toujours bienvenu parce que c'est probablement la meilleure façon de garder la flamme allumée. Voilà pourquoi je félicite les organisateurs.
- Enfin, à titre de responsable de la condition féminine au sein de l'Administration montréalaise, je tiens à souligner la Journée internationale des femmes, le 8 mars.

Cette journée ne doit pas être perçue comme simplement une fête récurrente où, bon an mal an, on se fait bonne conscience. C'est une journée qui devrait permettre aux deux moitiés de l'humanité de se rappeler que les femmes ont façonné le monde malgré toutes les embûches qui leur ont été imposées. Et, j'oserais dire qu'il est heureux de pouvoir compter sur elles pour que la Terre garde un équilibre certain.

Le menu de la soirée

Voilà donc pour le tour des dossiers. Sans plus tarder, je vous présente le menu à l'ordre du jour de notre rencontre de ce soir en débutant par :

- Le rapport du secrétaire d'arrondissement quant aux registres relatifs à différents règlements d'emprunt ;
- l'adoption d'un projet d'entente avec le Centre de services sociaux Jeanne-Mance en matière d'intervention auprès des clientèles vulnérables en résidences privées ;
- l'octroi d'une contribution symbolique visant à souligner les 20 ans d'existence des Loisirs Tout 9 inc. au Centre Saint-Denis ;
- la conclusion des ententes contractuelles dans le dossier du réaménagement de la rue Bernard ;
- la demande de soutien financier, que j'ai abordé précédemment, relativement à la mise aux normes et au réaménagement de la piscine Laurier ;
- l'affectation d'un budget de communication et de soutien aux activités liées aux instances démocratiques de l'arrondissement ;
- un mandat pour intenter une action juridique contre un promoteur ;
- plusieurs règlements d'urbanisme ;
- plusieurs modifications à la signalisation ;
- une dérogation mineure, une cession pour fins de parc et une obtention de garantie bancaire ;
- quatre projets particuliers à des stades divers de leur processus d'adoption ;
- l'approbation de la structure organisationnelle du cabinet de la mairesse et du bureau des élus qui correspond en tout point à la situation actuelle ;
- le dépôt du bilan annuel 2006 de l'utilisation des pesticides sur le territoire de l'arrondissement.

Comme vous le voyez, nous avons encore ce soir un menu varié, plusieurs décisions à prendre après la période de questions et de requêtes qui suit. Nous appliquerons le guide de déroulement qui vise à conserver un décorum minimal mais essentiel. À ce sujet, nous ne pourrions tolérer les écarts que nous avons constatés lors des deux derniers mois. Nous allons donc réitérer que lors de la période de questions et de requêtes, les intervenants devront s'adresser à la mairesse et aux élu(e)s et recevront réponse comme il convient.

Merci de votre attention et bonne soirée !